

Des voix: Règlement.

Mme le Président: A l'ordre, je vous prie. Le député pourrait me soumettre la motion qu'il voulait présenter aux termes de l'article 43 du Règlement. La présidence est disposée à rendre ce service à tous les députés. Si un député a besoin d'aide au sujet du libellé d'une motion ou s'il veut s'assurer de sa recevabilité, la présidence est toute disposée à lui venir en aide. C'est ce que j'ai invité le député de Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe (M. Tobin) à faire, car je doutais fort de la recevabilité de sa motion. S'il veut bien me la soumettre, nous pourrions peut-être l'étudier demain, une fois que nous serons tous convaincus qu'elle est conforme au Règlement.

● (1510)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. D. M. Collette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répond aujourd'hui aux questions suivantes: nos 749 et 1442.

[Texte]

LES CONSEILLERS ENGAGÉS PAR LE MINISTÈRE DES POSTES

Question n° 749—M. Shields:

Depuis le 1^{er} août 1978, combien de conseillers a) administratifs, b) politiques ont été engagés à contrat par le ministère des Postes ou des conseils, commissions ou sociétés qui relèvent du Ministre et, dans chaque cas, combien d'argent ont-ils reçu?

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes): Les Postes canadiennes ne retiennent pas les services de conseillers administratifs comme tels; cependant elles retiennent les services de conseillers en gestion.

a) Trente et un contrats (conseillers) en gestion

—Coût total \$507,475.17

b) Trois contrats (conseillers) politiques

—Coût total \$ 32,995.00

Voir rapports ci-après.

Contrats en gestion

Nom	Nombre de contrats	1 ^{er} août 1978 au 3 juin 1980	
			Coût
M. Thomas Hustad	1	\$	200.00
Kenneth Taddeo	3		8,720.17
Stevenson & Kellogg	2		77,402.00
Jackson, Smith & Assoc. Ltd.	1		10,000.00
Dr S.B. Park	1		1,500.00
Industrial Health Ass. Ltd.	2		44,915.00
M. C. Mitchell	1		1,000.00

Questions au Feuilleton

Paul R. Crocker & Ass. Ltd.	2	32,600.00
Hovey & Associates	1	150,860.00
Leaside Medical Assoc.	1	18,300.00
Dr G.W. Nicholls	1	18,000.00
M. R. Willing	1	950.00
Hickling & Johnston	3	37,213.00
Victor G. Baker	1	500.00
Wm. V. Baker	1	2,500.00
Tower, Perrin & Forster & Crosby	1	10,000.00
Frank Flatters	1	1,925.00
Maurice Richardson	1	1,890.00
L.H. Patterson	1	2,000.00
ARA Consultants	1	8,500.00
LISAB Enterprises	1	54,400.00
J.G. Fultz	1	13,050.00
Gordon F. Harrison	1	10,000.00
Réseau de dévelop. d'org. Inc.	1	1,050.00

Total: \$507,475.17

Contrats politiques

Nom	Nombre de contrats	1 ^{er} août 1978 au 3 juin 1980	
			Coût
Jackson, Smith Assoc. Ltd.	1	\$	12,695.00
M. John McLaughlin	1		1,400.00
M. Norm Lafrance	1		18,900.00
Total:			\$32,995.00

LE CONTRAT DE CONSTRUCTION DU CHASSEUR F-18A

Question n° 1442—M. Rose:

Les chiffres de 47 p. 100 pour le Québec, 41 p. 100 pour l'Ontario et 12 p. 100 pour le reste du Canada représentant les avantages industriels découlant du contrat de construction du chasseur F-18A étaient-ils encore valables le 10 juillet 1980 et a) sinon, quels chiffres s'appliquent maintenant aux provinces, b) dans l'affirmative, quelle part doit revenir à la Colombie-Britannique?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce): En ce qui concerne le ministère de l'Industrie et du Commerce: La répartition en pourcentage, des avantages industriels dont pourraient éventuellement bénéficier chacune des provinces n'est qu'une estimation. Ces avantages ne se réaliseront qu'au cours d'une période d'au moins 15 ans. La mesure exacte de ces avantages comprendra également la valeur qui sera attribuée au transfert de techniques, au développement des marchés d'exportation et au tourisme encouragés en vertu de ces dispositions. Nous devons être à un stade beaucoup plus avancé du programme du nouveau chasseur avant de pouvoir déterminer une estimation plus complète de la répartition provinciale.

* * *

[Traduction]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. D. M. Collette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, si la question n° 210 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, le document serait déposé immédiatement.